

Toulouse, le 6 novembre 2025

Arrêté n°A99-2025

portant mise en service du réseau d'eau brute de réalimentation du cours d'eau Aygossau par le Canal du Tuchan dans le cadre du projet R'Garonne – Chemin des Vignes - Commune de Cazères

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A16-2025 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Rémi RAMOND Vice-Président;

Vu les compétences transférées par le Conseil Départemental de la Haute Garonne en matière de canaux, retenues et réseaux à des fins d'irrigation et de fourniture d'eau brute au sens des articles 151-36 à 151-40 du code rural et L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu le Marché à bon de commande n°129A2022 et le bon de commande n°66294 notifié le 16/09/2025 à l'entreprise ACCHINI pour un montant de 16 951.80 €HT ;

Vu l'Arrêté Préfectoral au titre du Code de l'Environnement du 07/05/2025 portant autorisation temporaire des travaux relatifs au projet R'Garonne.

Vu la permission de voirie de la Communauté de Communes Cœur de Garonne n°DP-3CG-CAZ 2025013 pour la réalisation de travaux sur le domaine public ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par Réseau31 ;

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Mise en place d'un tuyau Ø 400 mm BETON sur une longueur de 40 ml
- Création d'une réalimentation de l'Aygossau

Arrête

Article 1 : La mise en service du nouveau réseau d'eau brute chemin des Vignes - sur la commune de Cazères est fixée à compter de la date de l'arrêté ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.

Rémi RAMOND
Vice-Président

